



PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
DES SERVICES

MESDAMES ET MESSIEURS
LES CORRESPONDANTS PRESSE

ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS

Ce fax est une information afin de vous signaler que votre commune est située sur un massif en prévision "risque incendie" de :

COULEUR ROUGE – MASSIF de l'Esterel

pour la journée du 9 août 2016

Je vous incite à vous reporter aux articles de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2016 réglementant dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs.

Cette réglementation est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-a2898.html>

TOULON, le 8 août 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Signé LE CADRE DE PERMANENCE